

L'Observation des Elections par des Organisations Nationales

Un Guide de A à Z

L'observation des élections par des organisations nationales

UN GUIDE DE A à Z

Library of Congress Cataloging-in-Publication Data

Manuel du NDI : l'observation des élections par des organisations nationales :

un guide de A à Z

NDI handbook: how domestic organizations monitor elections: an A to Z guide.

p. cm.

ISBN 1-880134-17-9

1. Election monitoring-Handbooks, manuals, etc. I. National

Democratic Institute for International Affairs

JF 1081.N35 1995

3246-dc20

95-31179

CIP

Copyright ©1995 par:

Institut national démocratique pour les affaires internationales

REMERCIEMENTS

e présent *Manuel* a été préparé par l'Institut national démocratique pour les affaires internationales (NDI).

Michael Stoddard, ancien conseiller du NDI aux programmes électoraux et actuellement avocat à la Commission électorale fédérale, est le principal auteur du *Manuel du NDI: l'observation des élections par des organisations nationales: un guide de A à Z.*

Il n'aurait pas été possible de réaliser ce *Manuel* sans les contributions de plusieurs personnes qui méritent des remerciements particuliers. Larry Garber, chargé des processus électoraux au NDI de 1987 à 1993, a été le premier à proposer le *Manuel* et il est l'auteur de la majorité des deux premiers chapitres. Patrick Merloe, successeur de Larry Garber, a contribué à la relecture du texte définitif et à sa mise au point. Des contributions importantes ont également été apportées par Merloe à la section sur l'observation par les médias et par Glenn Cowan, conseiller principal, à la section qui a trait au comptage parallèle des votes. La dernière relecture a été faite dans une large mesure par le président du NDI, Kenneth Wollack. Des remerciements sont également adressés à Joseph Hennessey et Suzanne George qui ont travaillé sur ce projet pendant leur été à la faculté de droit. L'équipe du NDI-Haïti a coordonné la préparation de la version française du *Manuel*, grâce aux efforts de Sara Lanza, (chargée du programme) et Linda Frey (assistante du programme). Judith Brossard, Taoufik Ammar (Capital Communications Group), Jannic Driscoll, Muriel Jérôme-O'Keeffe (JTG, Inc.) et Linda Frey ont travaillé sur la traduction française, et Roman Volsky a effectué la mise en page.

Le Manuel décrit l'histoire des opérations nationales d'observation à travers le monde et les leçons qui en ont été tirées. En conséquence, le NDI souhaite reconnaître ici le dévouement et le professionnalisme de nombreux membres du personnel et des consultants bénévoles du NDI qui ont collaboré à l'exécution, à l'analyse et à la divulgation de ces opérations. Mais plus particulièrement encore, le NDI reconnaît l'engagement et, dans de nombreux cas, le courage de milliers de militants civiques qui ont observé les élections dans leurs pays en vue d'encourager et de maintenir les pratiques et les valeurs démocratiques.

La Fondation nationale pour la démocratie (*National Endowment for Democracy - NED*) a octroyé les fonds nécessaires à la préparation de la première version (version anglaise) de ce *Manuel*. L'Agence du Développement International des Etats-Unis (*United States Agency for International Development - USAID*), quant à elle, a financé sa traduction française ainsi que l'impression des *Manuels* destinés au programme du NDI en Haïti. Le NDI tient à remercier ces deux institutions du soutien qu'elles lui ont apporté.

INSTITUT NATIONAL DEMOCRATIQUE POUR LES AFFAIRES INTERNATIONALES

'Institut national démocratique pour les affaires internationales (National Democratic Institute for International Affairs) ou NDI a été constitué en 1983. En collaboration avec des partis politiques, des organisations civiques, des parlements et d'autres institutions, le NDI cherche à encourager, préserver et renforcer les institutions démocratiques dans les démocraties nouvelles et les démocraties émergentes. L'Institut a son siège à Washington D.C. et emploie 120 personnes réparties dans des bureaux sur le terrain en Afrique, en Asie, dans les Caraïbes, en Europe centrale et orientale, au Moyen-Orient et dans l'ancienne Union soviétique.

Le NDI a soutenu le développement d'institutions démocratiques dans plus de 60 pays. Les programmes portent essentiellement sur six domaines principaux :

La formation des partis politiques : le NDI organise des séminaires de formation pluripartite sur le développement politique avec un large éventail de partis démocratiques. Le NDI fait venir des experts internationaux à des forums où les membres des partis peuvent apprendre directement les techniques d'organisation, de communication et de contact avec les électeurs de la circonscription.

Les processus électoraux : le NDI fournit une assistance technique aux partis politiques, aux associations non partisanes et aux autorités électorales pour mener des campagnes d'éducation des électeurs et d'instruction civique et pour mettre en place des programmes d'observation des élections. L'Institut a également organisé plus de 25 grandes délégations d'observateurs internationaux.

Le renforcement de la législature : le NDI organise des séminaires sur les procédures législatives, le recrutement du personnel, l'information de recherche, les services aux électeur s, les structures des comités et la fonction et le rôle des assemblées des partis. Les programmes du NDI encouragent également l'accès de groupes de citoyens et du grand public au processus législatif.

Les administrations locales: le NDI fournit une assistance technique sur toute une gamme de sujets liés à la gestion des administrations locales, y compris la répartition des responsabilités entre les maires et les conseils municipaux, et entre les autorités locales et nationales. Les programmes du NDI encouragent également l'amélioration des communications entre les responsables locaux et leurs électeurs.

L'organisation civique: le NDI soutient et conseille les groupes non partisans et les partis politiques engagés dans des programmes d'instruction civique et d'éducation des électeurs. Dans le cadre de ses programmes, le NDI collabore avec des organisations civiques pour améliorer leurs capacités d'organisation.

Les relations entre les civils et les militaires : le NDI rapproche les dirigeants militaires et politiques pour encourager le dialogue et établir des mécanismes pour améliorer les relations entre civils et militaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITE CONSULTATIF AUPRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Paul G. Hink Jr.	Morten L'Abramowitz	teen Lynch
Pristant	William V Alexander	Laws Manilow
Radhelle Marchetz	Bernand W. Areason	Tage Taglor Morton
Vica propidiente	Emanuel Clower II	Mark A Siegel
2000年的1000年的11日 (1900年)	Thomas & Englished	The code C. Sorensen
Republication and the second	Bachara & Bastering	Me Anna R. Steed
Secrétaire	Danie B. Pascell	Manaros Tempelsman
Hatelite, Minimuter	Edward Il Feiglian	Merrinst Weissberg
Trestance	Geralding A. Ferraro	And Young
Eugene katemberg	Shaley Rabinson Hall	Trest Paguirre
Discollar dia service.	Maxine Isoacs	
(majata)	Peter G. Kelly	Préstilants hemoraires
Remich D. Wolkark	Peter Konfer	Wellow I Mondale
Président du NDI	Ellion P. Bullick	Oppute T. Manatt

Michael D. Barnes	Mike L. Mansfield
John Brademas	Donald F. McHenry
Bill Bradley	Daniel Patrick
Richard F. Celeste	Moynihan
Mario M. Cuomo	Edmund S. Muskie
Patricia M. Derian	Bill Richardson
Christopher J. Dodd	Charles S. Robb
Michael S. Dukakis	Stephen J. Solarz
Martin Frost	Esteban E. Torres
Richard A. Gephardt	Cyrus R. Vance
John T. Joyce	Anne Wexler
John Lewis	

TABLE DES MATIERES

Remerciements	iii
Institut national democratique pour les affaires internationales	iv
Introduction	vii
Chapitre I — L'observation des élections	1
Pourquoi observer?	
Qui observe ?	
agents électoraux partis politiques médias locaux organisations non partisanes	
Quoi observer?	4
L'observation par des organisations non partisanes	
Chapitre II - L'évolution de l'observation des élections par des organisations nationales non partisanes	7
Le modèle NAMFREL	
L'utilisation de l'expérience de NAMFREL	88
La consolidation des démocraties fragiles.	
Chapitre III - L'organisation d'une opération non partisane d'observation : un guide de A à Z	13
Partie 1 - Le démarrage de l'opération d'observation	15
A Un besoin	-
B Un plan général	-
objectifs et principes directeurs buts et tâches spécifiques préparation d'un calendrier électoral préparation d'un budget administration du plan évaluation et révision du plan	
C Des méthodes d'organisation	19
D Un comité de direction et une structure organisationnelle démocratique	,
E La crédibilité	
gardez votre indépendance et votre impartialité présentez des communications claires et fréquente assurez l'intégrité de votre plan et de votre méthodologie exécutez votre plan	
E Les fonds d'exploitation	25
G Les bureaux	26
Partie 2 - La préparation de l'opération d'observation	29
H Le personnel	
I Le recrutement	
combien de personnes ? quelles compétences ? où les trouver ? comment recruterez-vous ?	
J La formation.	34
système de formation formateurs participants ordre du jour	27
K Le manuel de formation.	
L'information du public	58
DURN OF COMMINICATION COMPANIATION OF DESCRIPTION OF THE OFFICE O	

M La logistique	42
communication transport hébergement	
N La coordination	45
O La sécurité	46
Partie 3 - L'observation de la phase pré-électorale	49
P Le système électoral	49
principes généraux et questions plaidoyer	
Q L'instruction civique et l'éducation des électeurs	52
R L'inscription des électeurs, des partis politiques et des candidats	53
inscription des électeurs inscription des partis politiques et des candidats	5(
S La campagne électorale	56
principes généraux et questions ressources intimidation et coercition	
application de la loi électorale et processus de révision techniques spécifiques d'observation	62
T Les médias.	02
considérations générales radio et télévision presse écrite rapports sur les résultats	
Partie 4 - L'observation des phases électorale et post-électorale	69
U Le vote	69
principes généraux questions à observer à l'intérieur du bureau de vote les agents	
les électeurs à l'extérieur du bureau de vote techniques spécifiques d'observation	
V Le dépouillement	76
principes généraux et questions questions à observer techniques spécifiques d'observation	
W Le comptage	77
principes généraux et questions comptages parallèles des votes (CPV)	
X La période post-électorale	82
Partie 5 - Les activités post-électorales	85
Y Les rapports post-électoraux	85
types de rapports analyse de l'information et publication de rapports	97
Z Les considérations finales	07
APPENDICE I - DISPOSITIONS JURIDIQUES POUR LES ÉLECTIONS ET L'OBSERVATION DES FLECTIONS	89
a rimbida i Bin dominik jemin çesir i den 220 zimenten 2. a rimbida i	
APPENDICE II - MODELE DE BROCHURE POUR UNE ORGANISATION NATIONALE D'OBSERVATION DES ELECTIONS	99
HI P	106
APPENDICE III - Exemples de formulaires d'observation	103
Appendice IV - Exemples de rapports	125
. VDV	150
AUTRES PUBLICATIONS DU NDI	154

Introduction

e présent *Manuel* a pour objet d'aider les organisations civiques nationales à observer les élections. La plupart des principes et des conseils qu'il contient s'appliquent également aux opérations d'observation organisées par des partis politiques, voire par des observateurs internationaux.

En se donnant ses propres moyens d'observer les élections, un pays s'assure la protection nécessaire à un processus électoral équitable. De même, il contribue ainsi à l'évolution d'une société civile plus active.

Le Manuel s'inspire de l'expérience acquise par l'Institut national démocratique pour les affaires internationales (NDI). Depuis 1986, le NDI a appliqué 75 programmes électoraux dans plus de 30 pays. Dans le cadre de l'observation des élections, le NDI a donné des cours de formation et a mené ses travaux en se fondant sur les conclusions tirées de diverses opérations nationales d'observation. Le travail des observateurs électoraux nationaux est souvent éclipsé par celui des observateurs internationaux, mais son impact sur le processus est souvent plus profond et plus durable.

Depuis 1980, les observateurs internationaux jouent un rôle de plus en plus important et utile dans l'encouragement de la participation aux élections et la préservation de la crédibilité des processus électoraux. De fait, ils sont désormais invités régulièrement à observer une "première" élection ou une élection de "transition", et leur présence dans de nombreux pays a contribué au règlement pacifique de conflits de longue durée.

Cependant, l'intérêt porté aux observateurs internationaux peut masquer le rôle non négligeable joué par des groupes nationaux non partisans d'observation dans la garantie de l'équité électorale. L'observation des élections par des groupes nationaux n'est évidemment pas un phénomène nouveau. Depuis longtemps, les agents électoraux et les candidats cherchent à mettre en place et à appliquer des mécanismes pour assurer des élections équitables dans leurs pays. Ces dernières années, toutefois, l'observation nationale est devenue plus complexe et fait désormais appel à des acteurs autres que des agents électoraux et des candidats.

Cette évolution a un double effet. Premièrement, l'amélioration des opérations nationales d'observation par des groupes non partisans contribue à rendre les processus électoraux plus valables en encourageant des pratiques de campagne plus équitables et une meilleure information de l'électorat, ainsi qu'en réduisant les risques de fraude et d'irrégularités le jour des élections. Deuxièmement, le suivi des élections par des observateurs nationaux peut valoriser et renforcer les institutions indispensables au maintien d'un système politique démocratique. Il permet aux citoyens d'apprendre les techniques d'organisation nécessaires à une participation active et efficace à la vie politique d'un pays entre les périodes électorales. Les groupes formés pour observer les élections deviennent souvent des organisations civiques plus diversifiées, contribuant au renforcement de la société civile. Cela a permis d'accroître les chances d'intensification du discours politique, de participation des citoyens à la gestion des affaires publiques et de regain de la confiance du public en son gouvernement.

L'observation nationale non partisane d'élections ne devrait pas supplanter l'observation et la surveillance du vote par les partis politiques et les candidats en lice. Il est de l'intérêt des candidats politiques de protéger leurs droits et ceux de leurs supporteurs, de mener une campagne énergique et de garantir l'intégrité des processus de vote, de dépouillement et de comptage. L'observation non partisane complète ces efforts. Le NDI met en place des programmes d'observation des élections et de surveillance du vote pour des candidats politiques aussi bien que des programmes d'observation non partisane d'élections pour des groupes civiques. L'expérience dans ces domaines montre clairement les avantages que la participation des organisations civiques et politiques présente pour le processus électoral.

Le Manuel comprend trois chapitres. Le premier chapitre donne une vue d'ensemble de l'observation des élections par des groupes nationaux. Le deuxième chapitre trace l'évolution de plusieurs organisations d'observation nationales et non partisanes, auxquelles le NDI a été associé. Le dernier chapitre, qui constitue la plus grande partie du texte, présente des directives pratiques pour mettre sur pied une opération d'observation nationale efficace. Dans les appendices figurent divers modèles de rapports et de formulaires, qui peuvent tous être adaptés aux circonstances propres à certaines élections.

Ce *Manuel* ne prétend pas fournir une analyse définitive de chaque question relative aux élections et ne représente pas non plus une méthode permettant d'en faire un examen exhaustif. Chaque pays est différent, et chaque nouvelle élection comporte des circonstances qui varient légèrement. Néanmoins, de nombreux problèmes communs se posent. En préparant ce *Manuel*, le NDI a tenté de décrire certaines des leçons tirées d'une dizaine d'années de collaboration avec des observateurs électoraux nationaux. Lorsqu'il y aura des élections dans votre pays et que vous aurez à faire face aux problèmes qu'elles soulèvent, nous espérons que les principes, questions, activités, directives et illustrations présentés dans ce *Manuel* vous seront utiles.

Les lecteurs du Manuel sont encouragés à contacter le NDI pour lui faire part de leurs commentaires, suggestions ou requêtes.

Kenneth D. Wollack *Président, Institut démocratique national* Juin 1995

a Déclaration universelle des droits de l'homme¹ (Déclaration universelle) ainsi que divers traités internationaux reconnaissent le droit des citoyens de participer à la conduite des affaires publiques de leur pays, directement ou par l'intermédiaire de représentants librement choisis. L'article 21 de la Déclaration universelle stipule notamment que :

(L) a volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes, qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

Ces droits sont exposés et précisés dans d'autres instruments internationaux. (Voir Appendice I). Les caractéristiques spécifiques du droit de participer à la getion des affaires publiques ainsi que les droits électoraux sont définis de façon détaillée dans des instruments internationaux pour la défense des droits de l'homme, et le rôle des observateurs électoraux comme garants de ces droits n'est plus contesté.²

Conformément aux dispositions de l'article 7 du Document de Copenhague de 1990 sur la Conférence pour la sécurité et la coopération, CSCE, [devenue depuis l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)], il est demandé aux Etats membres d'accepter des observateurs internationaux et nationaux à leurs élection; ces observateurs peuvent jouer un rôle important dans l'organisation d'élections démocratiques. L'application de cette mesure se manifeste aussi couramment dans les pratiques suivies par les gouvernements souverains comme dans les programmes mis en place par des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

Pourquoi observer?

Le but principal d'une opération d'observation indépendante est de garantir son intégrité. C'est un objectif est toujours valable, qu'il s'agisse d'une démocratie de longue date, d'une démocratie nouvelle ou en transition. Plusieurs autres objectifs connexes justifient également le temps et les coûts inhérents au lancement et à l'exécution d'une telle opération.

Dans le cadre d'élections de transition, l'observateur a un rôle particulièrement important à jouer, à savoir convaincre un public sceptique de l'importance du processus électoral et de l'utilité de la participation de chaque électeur. Bien souvent dans ces conditions, la seule expérience de la population dans le domaine politique se rapporte à l'abus des droits de l'homme, à la fraude électorale et à des régimes militaires ou autocratiques. Dans ces circonstances, les notions fondamentales de responsabilité civique ont besoin d'être renforcées et les inquiétudes apaisées.

La publicité qui accompagnent le début d'une opération d'observation électorale, conjuguée aux activités des observateurs ainsi qu'à leur présence dans les bureaux de vote le jour des élections, renforce la confiance du public et encourage la participation des citoyens au processus électoral. Les déclarations publiques et les rapports diffusés par des groupes d'observateurs peuvent donner lieu à des changements de politique qui favorisent un processus électoral plus équitable. Les observateurs peuvent également utiliser des techniques de médiation pour résoudre les conflits qui surgissent pendant la campagne. Leur présence dans les bureaux de vote décourage la fraude, les irrégularités ainsi que les erreurs administratives involontaires. L'affectation d'observateurs électoraux dans les points chauds décourage également les manoeuvres d'intimidation pendant la campagne et le jour des élections. En outre, le contrôle du dépouillement des votes sous forme notamment d'un comptage indépendant représente une source impartiale de vérification des résultats officiels.

Enfin, une évaluation post-électorale par un groupe indépendant d'observateurs peut également influencer les positions des candidats en lice sur la légitimité globale du processus. Une déclaration relativement positive devrait encourager toutes les parties à accepter les résultats. En revanche, une critique négative peut conduire à leur refus si le processus est jugé illégal.

Qui observe?

Quatre catégories de groupes nationaux, ayant chacun des rôles et des responsabilités différentes, interviennent dans l'observation des élections. (Voir Définition 1). Les acteurs internationaux complètent les

Voir Appendice I.

Voir. Le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme, Formation Professionnelle Séries #2. Droits de l'Homme et élections (UN 1994); Y. Beigbeder, International Monitoring of Plebiscites, Referenda and National Elections: Self Determination and Transition to Democracy (Etudes internationales des Droits de l'Homme, Martinius Nijhoff Publishers, Dordrecht, 1994); G. Goodwin-Gill, Free and Fair Elections: International Law: and Practice (Union Inter-parlementaire, Genève 1994); G. Fox "The Right of Political Participation in International Law" 17 Yale J. Of Int'l Law 539 (1992); T. Franck, "The Emerging Right to Democratic Governance" 86 American J. Int'l Law 46 (1992); H. Steiner "Political Participation as a Human Right." Harvard H.R. YB 77 (1988). Voir également Appendice 1.

activités de ces derniers, mais ne peuvent les remplacer que dans les cas de force majeure.

AGENTS ELECTORAUX Les agents électoraux comprennent: les administrateurs électoraux nationaux, les agents électoraux régionaux ainsi que les agents de dépouillement des votes et des bureaux de vote. Lorsque des cadres électoraux impartiaux et bien formés sont présents à tous les échelons de l'administration, il est généralement moins nécessaire de mettre en place une opération perfectionnée d'observation électorale. Bien qu'ils observent principalement les processus d'organisation et d'exécution des élections, ces agents doivent aussi garantir que les élections sont conformes à la loi électorale du pays et aux normes internationales en vigueur.

Toutefois, l'observation électorale par ces agents est limitée, surtout dans les élections de transition. D'abord, compte tenu du fait qu'ils sont chargés d'administrer le processus électoral, il peut s'avérer difficile pour eux d'évaluer de façon objective leur propre tâche. Ensuite, dans nombre de pays, ceux d'entre eux qui appartiennent aux branches exécutive ou judiciaire, ou qui militent au sein du parti au pouvoir, sont nommés à des postes d'autorité dans le système électoral. En raison de leur affiliation, on peut être amené à suspecter que le gouvernement exerce sur eux une influence excessive ou fait preuve de partialité, ce qui diminuerait leur crédibilité d'observateurs impartiaux. Malgré cela, il est incontestable que les agents électoraux peuvent jouer un rôle important dans l'observation des élections. (Voir Illustration 1).

PARTIS POLITIQUES Même dans les pays possédant une longue tradition démocratique, le jour des élections, les partis politiques délèguent des représentants, à titre d'observateurs, dans presque tous les bureaux de vote. Leur présence dans ces centres électoraux non seulement dissuade les manipulations électorales, mais donne aussi aux électeurs potentiels la preuve qu'il existe au sein de ces partis une certaine force d'organisation, ce qui peut augmenter les avantages psychologiques d'un parti engagé dans une élection serrée. Les délégués des partis politiques sont aussi pour leur institution une source d'information importante et à jour sur la participation des électeurs le jour du scrutin, ainsi que sur les résultats des élections après la fermeture des bureaux.

Toutefois, les délégués de partis politiques représentent des candidats électoraux ayant des intérêts *partisans. (Voir Définition 2).* En cas de contestation ou d'irrégularités, ils ont donc naturellement tendance à



na•tion•al

Le terme "national" est utilisé pour désigner toutes les personnes ou tous les groupes originaires du pays ou du territoire où se déroulent les élections. Dans le présent

contexte, les termes "indigène", "national", "local" et "intérieur" sont couramment utilisés de façon interchangeable.



De grands pouvoirs et de lourdes responsabilités ont été confiés à la Commission Électorale Indépendante (IEC) pour les élections de transition de 1994 en Afrique du Sud. La plupart des fonctions de cette Commission consistaient, de toute évidence, à administrer les élections. Une direction indépendante a toutefois été créée au sein de l'IEC, dont le seul objectif était

d'observer et d'évaluer ces élections. Les activités de la direction d'observation comprenaient, entre autres, les tâches suivantes: mener des enquêtes sur les cas de violation supposée du code de conduite de la campagne, faire respecter les procédures prescrites et coopérer avec les observateurs nationaux et internationaux.



par•ti•san

Le terme partisan désigne dans ce Manuel les personnes ou mouvements ayant un intérêt direct, déclaré ou non, aux résultats des élections (partis politiques, candidats ou militants). Il peut aussi

décrire les activités révélant une préférence pour certains candidats en lice. Il n'implique aucun rapport avec des mouvements ou des forces historiques particuliers. protéger leurs intérêts, ceux du parti, du candidat représenté ou de leur programme. Lorsqu'il existe des forces politiques extrêmes, les informations recueillies et divulguées par les partis politiques peuvent être mises en question, si elles sont jugées partisanes et non fiables.

MEDIAS LOCAUX Les médias locaux - télévision, radios, journaux, magazines - suivent également les élections. Outre leur tâche qui consiste à réaliser des reportages sur la campagne électorale et les derniers résultats des élections, ils font également des recherches sur les allégations d'abus, effectuent des sondages pré-électoraux et établissent des mécanismes pour la prévision et l'annonce des résultats dans les meilleurs délais. Dans le cadre d'une "première élection", et particulièrement lorsque l'Etat possède ou contrôle rigoureusement les grands groupes médiatiques, les médias risquent de paraître non crédibles aux yeux des électeurs et des partis de l'opposition. Dans d'autres cas, ils s'abstiennent de diffuser toute information relative à la conduite d'une opération électorale.



non •par • ti • san

Le terme non partisan tel qu'il est utilisé dans ce Manuel, se rapporte à des actions et objectifs qui ne sont ni favorables ni défavorables à aucune des parties en lice à une élection. Une activité non partisane se

caractérise par l'appui à un processus d'élections démocratiques, indépendamment de l'identité de l'élu ou du perdant. Des groupes locaux, de l'Albanie à la Zambie, ont démontré que, en dépit des préférences personnelles ou des affiliations antérieures de leurs membres, ils sont capables de participer à des événements politiques, comme des élections, tout en préservant leur crédibilité par la manifestation d'un comportement non partisan.



bo•na fides

Bona fides est une expression latine qui signifie "de bonne foi". Elle peut être utilisée en référence aux qualifications, à la réputation d'intégrité ou de sincérité d'une organisation. ORGANISATIONS NON PARTISANES Le recours à des organisations civiques *non partisanes* pour observer les élections s'explique par la perception de velléités partisanes dans les rangs des agents électoraux et des délégués de partis politiques et de médias. (Voir Définition 3).

Dans la plupart des cas, ces organisations civiques non partisanes s'intéressent plus au processus des élections lui-même qu'aux résultats proprement dits. En conséquence, si des organisations civiques non partisanes mettent en place un système efficace d'observation, leur évaluation du processus électoral sera considérée comme étant plus crédible que celle d'une commission électorale sous contrôle de l'Etat ou d'une partie contestant les élections. Par ailleurs, les groupes locaux d'observation constituent un instrument neutre permettant d'organiser et de faire participer différents secteurs de la société qui, autrement, seraient peu disposés à s'engager dans un processus électoral ou craindraient de le faire.

La bona fides non partisane des groupes nationaux d'observation est constamment mise en question. (Voir Définition 4). Nombre d'entre eux sont composés d'individus qui sont connus pour avoir longtemps lutté en faveur de la démocratie et du respect des droits de l'homme, contre les représentants du pouvoir. Comme nous le verrons dans la section suivante, ces groupes peuvent trouver les moyens d'affirmer leur objectivité et d'assurer que leurs membres demeureront non partisans.³

Observer quoi?

La recherche constante de l'honnêteté dans les processus électoraux a également influencé la portée des opérations d'observation. On ne se limite plus à l'observation des activités le jour du scrutin ou lors du processus de comptage des votes. Une observation efficace des élections implique un élargissement de la mission des observateurs, qui va de la rédaction des statuts établissant le cadre électoral à la résolution des plaintes. Le chapitre III contient une description détaillée de la façon d'observer un processus électoral.

La création d'un cadre juridique, c'est-à-dire d'une loi électorale, pour les élections constitue la première étape déterminante d'un processus électoral équitable. Les partis politiques et groupes indépendants d'observation essaient souvent d'influencer le contenu de cette loi. Les débats autour de cette question constituent une excellente occasion pour les médias de commencer à informer le public de l'importance que revêt une élection imminente.

³ Voir également Section E., La crédibilité.

La loi électorale établit généralement le profil de ceux qui devraient être autorisés à être observateurs ainsi que les droits et les restrictions inhérents à la fonction d'observation. Cette question a suscité des controverses importantes dans bon nombre de pays. Par exemple, avant les élections nationales de 1992 en Roumanie, l'accréditation des groupe locaux indépendants d'observateurs a été au centre des débats sur l'adoption d'une nouvelle loi électorale, tandis que le parti au pouvoir essayait de limiter l'accès aux bureaux de vote uniquement aux délégués des partis politiques. Grâce à des efforts concertés, les observateurs nationaux ont pu en fin de compte obtenir un statut juridique aux élections locales et nationales roumaines de 1992.

Les opérations d'observation, qu'elles soient à l'initiative des partis politiques, des médias ou des groupes indépendants, doivent être maintenues durant toute la période pré-électorale. Une fois le cadre juridique établi, les groupes d'observation doivent examiner les procédures à suivre pour: nommer les agents électoraux; inscrire les partis et les électeurs; désigner les candidats; faire respecter les règlements de la campagne électorale; administrer le système de vote et de dépouillement; revoir les plaintes; et installer le ou les candidats élus. Le gouvernement en place, les forces de sécurité et les médias sous contrôle de l'Etat doivent sans doute faire l'objet d'une vigilance particulière, étant donné qu'ils peuvent abuser de leur statut pour influencer les électeurs.

Les opérations de scrutin et de dépouillement sont généralement au coeur des activités d'observation. Il faudrait préparer un plan d'action pour l'affectation des observateurs le jour des élections, compte tenu du personnel, du transport et des autres ressources disponibles. Il est aussi indispensable de former du personnel et de préparer des mécanismes efficaces de collecte de données, si l'on veut organiser une opération crédible d'observation.

Une opération d'observation ne se termine pas à la fermeture des bureaux de vote ni même à la publication des premiers résultats. Au cours de la période qui suit les élections, les observateurs doivent faire des recherches sur les allégations d'irrégularité le jour des élections et les plaintes déposées auprès des agents électoraux et des tribunaux compétents.

L'observation des élections par les organisations non partisanes

Le chapitre III décrit de façon détaillée les multiples activités que les observateurs électoraux nationaux devraient envisager d'entreprendre. La présente section résume plusieurs principes fondamentaux qui peuvent aider les organisations civiques non partisanes et leurs membres à réussir une opération d'observation.

Etablir et préserver une réputation d'enquêteur et de reporteur crédible dans le domaine électoral est un objectif de la plus grande importance. En règle générale, les observateurs doivent garder leur objectivité et leur impartialité dans toutes leurs activités. Il faudrait leur conseiller de s'abstenir d'exprimer en public toute préférence pour un candidat ou un parti politique.

Les observateurs devraient aussi accomplir leur tâche avec diligence et soin, faisant leurs recherches et notant leurs conclusions de manière objective. Les observations personnelles et autres sources crédibles d'information peuvent constituer une base valable de conclusions sur les élections. Les équipes d'observation devraient éviter d'utiliser des sources d'information douteuses, de faire des recherches incomplètes, non objectives ou inexactes ou de former et d'émettre des jugements prématurés, étant donné que chacune de ces démarches peut porter préjudice à la crédibilité de l'opération. Les observateurs devraient présenter leurs observations avec documents à l'appui de manière à ce qu'elles soient vérifiables et, en toutes circonstances, essayer de distinguer une preuve subjective d'une preuve objective.

La façon dont une organisation d'observation des élections décide d'utiliser ses conclusions influe sur la crédibilité des évaluations qui en résulteront. En conséquence, il est généralement conseillé de pratiquer la modération et la discrétion en évitant les extrêmes inutiles et en rapportant les conclusions dans leur contexte réel. En outre, il est probable que leurs observations auront une plus grande influence si elles sont présentées de façon constructive, et pas uniquement critique.

Les observateurs renforceront encore leur crédibilité dans la mesure où ils feront connaître leurs objectifs, leur méthodologie et leurs conclusions. L'information du public, des médias, du gouvernement et des partis politiques quant aux intentions et aux méthodes du groupe d'observateurs, diminue les risques de suspicion et de malentendus.

SOUVENEZ-VOUS

- · Demeurez objectif et impartial;
- Faites des recherches et des observations diligentes et approfondies;
- · Pratiquez la modération et la discrétion; et
- Prouvez la crédibilité du groupe d'observation en étayant de documents et en publiant les objectifs, la méthodologie et les conclusions appropriés.

CHAPIERE I

DE L'OBSERVATION DES ELECTIONS
PAR LES ORGENES ELECTIONS
NATIONALES NOMBRETSANES

organisation précipitée des élections présidentielles du 7 février 1986 aux Philippines a profondément bousculé l'idée alors largement acceptée, selon laquelle l'observation des élections était inappropriée ou inefficace. L'opération d'observation des élections dans ce pays par une organisation nationale, non partisane, bien préparée et organisée, a prouvé qu'une telle organisation pouvait, avec l'assistance d'une délégation formée de nombreux observateurs internationaux, procéder à une évaluation critique d'un processus fondamentalement faussé.

L'importance que revêtent la mise en place et l'encouragement d'opérations nationales d'observation figure parmi les leçons les plus notables que le NDI a tirées de sa mission d'observation des élections philippines. C'est à partir de cette expérience que depuis 1986, le NDI encourage la création d'organisations non partisanes d'observation, forme des milliers d'observateurs locaux et coordonne les activités pré-électorales et électorales de groupes nationaux d'observateurs dans plus de vingt-quatre pays du monde. Maintes organisations avec lesquelles le NDI a travaillé dans le contexte d'une première élection ont survécu au-delà de ce contexte électoral, contribuant ainsi au renforcement des institutions démocratiques dans leur pays.

Le modèle NAMFREL

Une équipe d'experts en questions politiques et électorales du NDI et de ce qui est devenu l'Institut républicain international (IRI) s'est rendue aux Philippines avant les élections présidentielles de 1986 pour évaluer la possibilité d'entreprendre un effort crédible d'observation internationale des élections. Les réunions les plus fructueuses et les plus impressionnantes de cette équipe ont été les rencontres organisées avec les dirigeants du "National Citizens Movement for Free Elections" (NAMFREL) (Mouvement national de citoyens pour des élections libres), organisation créée trente mois auparavant pour promouvoir la réforme électorale et l'observation des élections. Contrairement à de nombreux Philippins qui étaient opposés à la participation aux élections organisées par le Président Ferdinand Marcos, les militants de NAMFREL ont encouragé la participation du public pour rétablir la démocratie dans leur pays. A cette fin, près de 500.000 volontaires ont été recrutés, formés et mobilisés pour observer les bureaux de vote à travers tout l'archipel le jour des élections.

Malgré sa réticence initiale, l'équipe a recommandé que les deux instituts mettent en place une délégation d'observateurs internationaux, se basant en grande partie sur l'impression positive créée par NAMFREL. En particulier, par l'élaboration d'un plan d'action d'observation internationale, le NDI et l'IRI ont pu compter sur la collaboration des volontaires de NAMFREL répartis dans tout le pays, pour fournir des informations sur l'évolution de la situation politique et la localisation des zones à problèmes. L'opération "de comptage rapide" de NAMFREL dont le but était de recueillir et d'établir les résultats définitifs des élections provenant de plus de 85.000 bureaux de vote au total, a constitué un mécanisme essentiel qui a révélé l'inexactitude des résultats officiels annoncés par la Commission électorale contrôlée par l'Etat, la COMELEC. Les observateurs internationaux, de leur côté, ont pu fournir l'assistance dont NAMFREL avait besoin avant et après les élections, lorsque la COMELEC essayait de lui retirer son accréditation et que le gouvernement faisait valoir que les observateurs des bureaux de vote s'étaient comportés de façon partisane.

Cette opération d'observation effetuée par NAMFREL a permis de déceler et de mettre à jour les abus électoraux des partisans du président au pouvoir et de publier un rapport sur les résultats des élections suggérant la victoire du rival de Marcos, Corazon Aquino. En conséquence, la population philippine et la communauté internationale ont en majorité refusé d'accepter les résultats officiels publiés par la COMELEC. Une révolte militaire appuyée par une grande partie de la population, de pair avec des pressions internationales, a provoqué la démission de Marcos et son départ en exil aux Etats-Unis moins de trois semaines après les élections.

L'utilisation de l'expérience de NAMFREL

Après l'adoption par les Philippines d'une nouvelle constitution en février 1987, des élections législatives ont été prévues pour le mois de mai de la même année. Le NDI s'est servi de ces élections pour faire mieux connaître à des militants de la démocratie d'autres pays ce qui s'était passé aux Philippines. L'Institut a formé une délégation internationale de militants de vingt-quatre membres originaires de neuf pays différents.

Ces délégués ont étudié les activités de NAMFREL et,

de retour dans leur pays, un grand nombre d'entre eux ont pu entreprendre des actions similaires. Certains efforts ont eu plus de succès que d'autres, mais la stratégie visant à mobiliser des volontaires pour une première élection et à élaborer des méthodes non partisanes de participation à la vie politique, ont donné un élan considérable aux tendances démocratiques, même dans les cas où les avantages immédiats ne sont guère évidents.

Au Chili, par exemple, un vaste programme d'instruction civique entrepris par une organisation non partisane, CIVITAS, a encouragé les électeurs potentiels à s'inscrire pour le plébiscite du 6 octobre 1988 qui devait déterminer si le Président Pinochet, qui s'était emparé du pouvoir en 1973 à la suite d'un coup d'Etat militaire, allait rester au pouvoir pour un autre mandat de huit ans ou non. Dans les jours qui ont précédé le plébiscite, CIVITAS a organisé diverses activités destinées à apaiser l'anxiété de nombreux citoyens qui doutaient du caractère secret de leur vote et craignaient de subir des représailles s'ils votaient contre le gouvernement.

CIVITAS a également appuyé les efforts entrepris par un comité de personnalités chiliennes pour conduire un comptage indépendant des votes. Bien que très fortement calqué sur le modèle philippin, dans le cas du Chili aucune tentative n'a été faite pour observer chaque bureau de vote. En réalité, les Chiliens ont utilisé la méthode de l'échantillonnage pour faire des projections des résultats obtenus, à partir des résultats de dix pour cent des bureaux de vote choisis au hasard. Les projections très exactes du plébiscite présidentiel ont amené des organisations d'observation d'autres pays à recourir à des comptages parallèles de votes basés sur des échantillonnages statistiques pour remplacer ou compléter l'opération de dépouillement de l'ensemble des votes de NAMFREL.

Le cas philippin a également influé sur l'évolution des événements au cours de la période qui a précédé les élections nationales de mai 1989 au Panama. Le patronat et les dirigeants religieux ont constitué un groupe de citoyens indépendants pour faire pression sur le gouvernement et l'obliger à organiser des élections équitables. C'est ainsi qu'un groupe de laïcs a entrepris un comptage parallèle des votes dans le cadre de ces élections. Ce comptage indépendant s'est révélé d'une importance cruciale pour identifier le vrai élu des élections présidentielles que le gouvernement a cherché à manipuler au début et qu'il a finalement annulées.

Le Paraguay est un autre pays d'Amérique latine dans lequel différents groupes locaux ont joué un rôle important dans l'observation d'une série d'élections organisées depuis le renversement du Président Alfredo Stroessner en 1989. Outre l'observation des processus de vote et de scrutin, et des comptages parallèles de votes, des groupes tels que le Centre pour les études démocratiques (CED) sont restés très actifs en lançant des programmes d'instruction civique pour informer les citoyens de leurs droits et responsabilités dans une société démocratique. Vers 1993, une coalition de diverses organisations civiques dénommée SAKA, qui veut dire "transparence" en langue indigène, a été créée pour réaliser un comptage indépendant des votes, qui a confirmé la victoire du candidat du parti au pouvoir au Paraguay.

Avec la chute du Mur de Berlin, l'Europe de l'Est est devenue la nouvelle frontière démocratique. En Bulgarie. un groupe de militants étudiants a constitué le novau d'une Association bulgare pour les élections libres (BAFE) qui, formée dix semaines avant les élections parlementaires du 10 juin 1990, a organisé les premières élections pluripartites bulgares depuis 1931. Surmontant l'opposition du gouvernement et la crainte de la population, la BAFE a mobilisé plus de 8.000 volontaires pour observer l'évolution de la journée électorale à travers tout le pays et exécuter un comptage indépendant des votes. Bien que connue pour son opposition au parti au pouvoir, cette organisation a lutté pour garder son objectivité et son impartialité. Son comptage parallèle des votes a confirmé la victoire du parti au pouvoir, le Parti socialiste bulgare (BSP), ancien parti communiste.

La BAFE est demeurée active après les élections, sous le nouveau nom d'Association bulgare pour les élections libres et les droits civils (BAFECR) qui correspond à un mandat plus étendu. Avant les élections législatives d'octobre 1991, la BAFECR a activement encouragé une réforme électorale et a mis en place un programme d'instruction civique dans tout le pays. Ces élections se sont terminées par une étroite défaite du BSP, qui a été confirmée par le comptage parallèle des votes de la BAFECR et d'autres organisations. La BAFECR a mobilisé plus de 9.000 observateurs électoraux aux élections nationales bulgares de 1994 et organisé un programme national de participation aux élections ainsi que de nombreuses rencontres de candidats (débats) avant le jour des élections.

Des organisations nationales d'observation ont également fait leur apparition dans d'autres pays d'Europe de l'Est, notamment en Albanie et en Roumanie. L'Association pro démocratique roumaine (PDA) a

activement observé les élections locales et nationales de 1992, malgré les tentatives du parlement en vue de refuser l'accès aux bureaux de vote à 7.000 observateurs du PDA. Depuis lors, le PDA, par l'intermédiaire de plus de trente branches à travers le pays, a encouragé la transparence des opérations de l'Etat et la communication entre les citoyens et leurs représentants élus. La Société albanaise pour les élections libres et la culture démocratique (devenue Société pour la culture démocratique ou SDC), créée en février 1992, a contribué dans une large mesure à décourager les abus au cours des élections de mars de la même année, qui ont abouti à la défaite du Parti travailliste albanais au pouvoir depuis longtemps (devenu ultérieurement le "Parti socialiste albanais"). Le SDC a observé les élections locales et le plébiscite constitutionnel de 1994 et continue à maintenir un programme très actif en faveur de la participation des citoyens aux affaires publiques.

Les élections de l'Assemblée constituante de 1989 en Namibie ont été le signe précurseur de la démocratie sur le continent africain. Là encore, des groupes d'observateurs locaux y ont joué un rôle prédominant. Le Conseil namibien des Eglises a apporté une contribution particulièrement importante en présentant des documents à l'appui des incidents d'intimidation durant la période pré-électorale. Une autre organisation, le Plan namibien 453 pour la paix, a entrepris une campagne d'action civique et a observé les médias contrôlés par l'Etat.

Le Groupe d'études et de recherches sur la démocratie et le développement économique et social en Afrique, organisation civique panafricaine plus connue sous son sigle français "GERDDES-Afrique", est également devenu l'un des principaux instigateurs des opérations d'observation locale, dans le cadre d'un mandat plus général visant à encourager un renforcement de la démocratie dans la région. En 1991, GERDDES-Afrique a formé une délégation d'observation des élections nationales de mars au Bénin, qui ont abouti à l'éviction du président alors au pouvoir. Avec des branches dans plus d'une douzaine de pays d'Afrique, principalement dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest, GERDDES organise des opérations d'observation nationales et régionales et met en oeuvre des programmes de formation d'agents électoraux et d'observateurs. Il a joué un rôle important dans les élections nigériennes et béninoises de 1995, collaborant avec des organisations internationales pour former des observateurs nationaux, des délégués des partis politiques et des agents électoraux non partisans.

En Afrique anglophone, le cas de la Zambie a eu une grande influence. L'Equipe d'observateurs indépendants de la Zambie (ZIMT) a été créée plusieurs mois avant les élections présidentielles et législatives de 1991; elle n'est pas parvenue cependant à gagner la confiance des principales institutions zambiennes, surtout celle de l'Eglise. Enfin, une seconde organisation, le Comité zambien de coordination d'observation des élections (ZEMCC) a été créé. Son conseil d'administration a été composé de représentants de six organisations zambiennes. Le ZIMT et le ZEMCC ont formé et réparti à travers tout le pays des observateurs électoraux pour réaliser un comptage parallèle des votes. Les résultats de ce comptage parallèle ont été utiles aux travaux de la délégation d'observateurs internationaux conjointement parrainée par le NDI et le Centre Carter d'Emory University.

Les activités zambiennes d'observation des élections ont renforcé la confiance de la population qui participait à des élections pluripartites pour la première fois depuis plus de 18 ans. Aux élections présidentielles, Frederik Chiluba, militant travailliste de longue date, a remporté une victoire écrasante sur le Président zambien, Kenneth Kaunda, au pouvoir depuis l'indépendance du pays, en 1964.

L'Unité d'observation des élections nationales au Kenya (NEMU), le Groupe d'observateurs indépendants au Burundi et le Comité des affaires publiques au Malawi ont tous organisé des opérations nationales d'observation pour les récentes élections qui ont eu lieu dans leur pays. Ils se sont inspirés du modèle ZEMCC, selon lequel les organisations affiliées aux Eglises jouent un rôle de premier plan dans le recrutement du personnel et dans l'aide à l'infrastructure et ont rendu crédible l'opération d'observation. Il faut aussi souligner le succès récent des opérations nationales d'observation des élections en Afrique du Sud et en Ethiopie.

En dépit du succès remporté par NAMFREL aux Philippines, l'Asie représente la région où les groupes nationaux d'observation ont obtenu les résultats les plus inégaux. Ainsi, les groupes d'observation affiliés à l'Eglise sud coréenne n'ont pas réussi à convaincre les observateurs internationaux de la bonne foi non partisane de leurs efforts durant les élections présidentielles de décembre 1987.

Le Bangladesh est toutefois parvenu à monter une opération d'observation en 1991. Plusieurs groupes non partisans ont été mis en place pour les élections législatives de février, avec un nombre d'observateurs allant de

quelques personnes à plusieurs milliers. Quelques-uns de ces groupes sont restés mobilisés après les élections, sous de nouveaux noms et avec de nouvelles fonctions. Par exemple, une coalition d'organisations civiques, l'Alliance pour l'observation d'élections libres, a fait des dispositions pour observer les élections nationales de 1995.

Au Moyen-Orient, le Comité national pour des élections libres (NCFE) a recruté plus de 4.000 volontaires pour observer les élections du 27 avril 1993 au Yémen, les premières élections pluripartites de toute l'histoire de ce pays. Le gouvernement a essayé à dessein de limiter l'efficacité du NCFE en créant une organisation rivale et en refusant l'accès des bureaux de vote aux représentants du NCFE. Néanmoins, cette opération a été un grand succès dans une région où les tendances démocratiques ne sont pas encore bien établies.

La consolidation des démocraties fragiles

Ce qui précède illustre la contribution importante des organisations nationales non partisanes d'observateurs à la promotion d'élections équitables dans leur pays. Ces organisations ont surmonté la suspicion gouvernementale et celle des dirigeants du parti au pouvoir, ont établi des bona fides non partisanes et obtenu les engagements personnels et financiers nécessaires à l'exécution d'une opération efficace d'observation des élections pour réaliser leur objectif.

Leur viabilité à long terme mérite une considération spéciale. En janvier 1993, le NDI a parrainé un séminaire à Washington D.C. à l'intention de 15 organisations constituées, à l'origine, pour observer et appuyer les élections pluripartites de leur pays. Les participants ont relevé les défis que représente le maintien d'organisations civiques dans un contexte non électoral, entre autres, en en préservant le dynamisme sur le plan de l'organisation, en retenant les volontaires et en mobilisant des fonds. Ils ont également décrit différentes activités postélectorales entreprises par leurs organisations.

Les résultats obtenus collectivement par ces groupes sont une preuve de leur contribution concrète et soutenue au processus démocratique de leur pays. Ceux qui s'intéressent à la promotion de régimes plus démocratiques devraient par conséquent accorder une haute priorité à la création de telles organisations, notamment en leur fournissant une aide financière et un appui politique.

En outre, les formes d'assistance les plus directes se sont souvent révélées être la mise en commun des expériences réciproques et la fourniture de matériels techniques aux organisations non partisanes d'observation des élections

ACTIVITES POST-ELECTORALES DES ORGANISATIONS CIVIQUES

- promotion de réforme de la loi électorale;
- organisation de programmes d'éducation civique;
- · observation des droits humains;
- encouragement de la participation féminine au processus politique;
- assistance légale aux citoyens dans le domaine de la privatisation et des questions terriennes;
- collaboration avec les organisations non gouvernementales pour appuyer les groupes d'engagement civique aux niveaux provincial et local; et
- encouragement de transparence et de crédibilité au sein des gouvernements.

Voir Chapitre III, Section Z., Les considérations finales pour d'autres discussions sur le sujet.